

CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE**Préambule :**

Dans le cadre de sa politique événementielle, la Ville de Bouc Bel Air est amenée à travailler avec des prestataires de services.

Convention de prestations de services,

Entre:

La Ville de BOUC BEL AIR,

Place de l'Hôtel de Ville, 13320 Bouc Bel Air

Représentée par Mathieu PIETRI, son Maire en exercice

Et:

Nom : **LES PERLES DE LA COTE BLEUE-PLANETE PERLES**

Siège Social : 29 RUE JOLIOT CURIE 13960 SAUSSET-LES-PINS, FR

Il est convenu ce qui suit :**Article 1- Objet**

La Ville de Bouc Bel Air, dans le cadre de sa politique événementielle, passe convention avec **l'association LES PERLES DE LA COTE BLEUE-PLANETE PERLES.**

Article 2- Périodes et tarifs des interventions :

La Ville de Bouc Bel Air est amenée à recevoir **l'association LES PERLES DE LA COTE BLEUE-PLANETE PERLES** dans le cadre de l'événement « Le Carnaval ». L'association interviendra dans le cadre de l'animation du cortège de chars du Carnaval, le Samedi 28 Mars 2026.

La prestation est la suivante :

- Tenue d'un stand participatif sur la préservation des systèmes marins de 15h à 17h

Prix pour l'ensemble de la prestation : 280 € TTC

Article 3 – Modification d'horaires ou Annulation

La ville de Bouc Bel Air se réserve le droit d'annuler l'animation 48h avant la prestation.

En cas d'annulation 48h avant, aucun frais de pénalité ne sera engagé par la ville de Bouc Bel Air. Une date de report sera convenue entre les deux parties.

Article 4- Assurances et conformité des stands de jeux

Tous les bénéficiaires de ces activités sont couverts par l'assurance responsabilité civile de la ville de Bouc Bel Air.

Olympique des mascottes dispose d'une assurance pour son personnel.

Article 5 – Contrôle de la Mairie

La Mairie se garde la possibilité de contrôler le bon déroulement de chaque activité.

Article 6-Durée

La présente convention est signée pour le samedi 28 Mars 2026.

Article 7 –Résiliation

La présente convention pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties en cas de non-respect de l'une ou plusieurs de ses clauses.

Fait à Bouc Bel Air, le 20/03/2026

Mathieu PIETRI



Les perles de la côte bleue Planète Perles

